

# Table des matières

AVANT-PROPOS .....	3
AVERTISSEMENT .....	5
TABLE DES MATIÈRES .....	7
<b>DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES</b>	
CODE JUDICIAIRE.....	27
CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'AVOCAT .....	63
CODEX .....	136
CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS EUROPÉENS.....	178
<b>LES CONDITIONS D'ACCÈS ET D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT</b>	
L'EXERCICE DE LA PROFESSION SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL BELGE D'AVOCAT .....	195
1. <b>Le régime de base</b> .....	195
Dispositions du Code judiciaire .....	195
Arrêté royal du 24 août 1970 apportant une dérogation à la condition de nationalité prévue à l'article 428 du Code judiciaire relatif au titre et à l'exercice de la profession d'avocat (M.B., 8 septembre 1970, p. 9060) .....	195
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	196
1. Diplôme.....	196
2. Nationalité .....	196
2. <b>Le régime de l'épreuve d'aptitude</b> .....	197
Dispositions du Code judiciaire .....	197
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	202
3. <b>Le régime de l'article 477 <i>nonies</i></b> .....	202
Dispositions du Code judiciaire .....	202
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	203
L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT SOUS LE TITRE PROFESSIONNEL D'UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE .....	204
1. <b>La libre prestation de services</b> .....	204
Dispositions du Code judiciaire .....	204

Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	205
<b>2. La liberté d'établissement</b> .....	207
Dispositions du Code judiciaire .....	207
Dispositions du Code de déontologie .....	209
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	210
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	210
Dispositions du Codex.....	212
<b>LE TABLEAU ET LES LISTES</b> .....	213
<b>1. Inscription et réinscription – Régime général</b> .....	213
Dispositions du Code judiciaire .....	213
Dispositions du Règlement d'ordre intérieur de Bruxelles.....	215

## ORGANISATION DE LA PROFESSION

<b>L'ORDRE DES AVOCATS</b> .....	219
<b>1. Missions de l'avocat</b> .....	219
<b>2. Généralités</b> .....	219
Dispositions du Code judiciaire .....	219
Dispositions du Codex.....	220
<b>3. Le bâtonnier</b> .....	220
Dispositions du Code judiciaire .....	220
Dispositions du Codex.....	221
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	221
<b>4. Le conseil de l'Ordre</b> .....	225
Dispositions du Code judiciaire .....	225
Dispositions du Codex.....	226
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	227
<b>5. Le Vice-Bâtonnier</b> .....	228
Dispositions du Code judiciaire .....	228
Dispositions du Codex.....	228
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	229
<b>6. Le secrétaire de l'Ordre</b> .....	229
Dispositions du Code judiciaire .....	229
Dispositions du Codex.....	229
<b>7. Le trésorier de l'Ordre</b> .....	229
Dispositions du Codex.....	229
<b>8. Le conciliateur</b> .....	229
Dispositions du Codex.....	229
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	230
<b>9. L'assemblée générale</b> .....	230

Dispositions du Codex.....	230
<b>10. Les commissions permanentes</b> .....	230
Dispositions du Codex.....	230
<b>11. Les élections</b> .....	236
Dispositions du Code judiciaire.....	236
Dispositions du Codex.....	237
<b>LES ORDRES COMMUNAUTAIRES</b> .....	239
<b>1. Dispositions générales</b> .....	239
Dispositions du Code judiciaire.....	239
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	240
<b>2. Organisation et fonctionnement</b> .....	240
Dispositions du Code judiciaire.....	240
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	241
<b>3. Compétences et recours</b> .....	241
Dispositions du Code judiciaire.....	241
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	243
<b>4. Le Conseil fédéral des barreaux</b> .....	244
Dispositions du Code judiciaire.....	244
<b>5. L'ombudsman</b> .....	245
Dispositions légales (Livre XVI du Code de droit économique, Titre 4. Les entités de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation qualifiées).....	245
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	247
<b>LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (« CCBE »)</b> .....	248
Statuts.....	248
Code de déontologie des avocats européens.....	248
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	251
<b>L'AIDE JURIDIQUE</b>	
<b>L'AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE</b> .....	255
Dispositions du Code judiciaire (et du Décret de la Communauté française du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, <i>M.B.</i> , 22 décembre 2016, p. 88082).....	255
Dispositions du Codex.....	256
<b>L'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIÈME LIGNE</b> .....	257
<b>1. Le Bureau d'aide juridique</b> .....	257
Dispositions du Code judiciaire.....	257
Dispositions du Code de déontologie.....	259

Dispositions du Codex.....	260
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	263
<b>2. Le bénéfice de la gratuité complète ou partielle.....</b>	<b>263</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	263
Dispositions du Code de déontologie.....	265
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	266
<b>3. L'indemnisation et le paiement des avocats.....</b>	<b>267</b>
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	267
Dispositions du Code de déontologie.....	269
<b>4. Les frais d'organisation du Bureau d'aide juridique.....</b>	<b>269</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	269
<b>5. Les affaires transfrontalières.....</b>	<b>269</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	269
<b>LA COMMISSION D'OFFICE.....</b>	<b>270</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	270
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	271

## PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DEVOIRS GÉNÉRAUX

<b>LES PRÉROGATIVES DE L'AVOCAT.....</b>	<b>275</b>
<b>1. Le port du titre d'avocat.....</b>	<b>275</b>
Dispositions du Code pénal.....	275
Dispositions du Code de déontologie.....	275
<b>2. Le droit de plaider devant toutes les juridictions.....</b>	<b>275</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	275
<b>3. Le monopole de la représentation en justice (dit monopole de plaidoirie).....</b>	<b>275</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	275
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	276
<b>4. Le mandat <i>ad litem</i>.....</b>	<b>277</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	277
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	277
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	277
1. Nécessité d'un mandat spécial.....	277
2. Absence de mandat <i>ad litem</i> hors du prétoire.....	278
3. Conditions du mandat <i>ad litem</i> .....	279
4. Contestation.....	280
5. Divers.....	280
<b>5. Le port de la robe.....</b>	<b>281</b>
Dispositions du Code judiciaire.....	281
Arrêté royal 30 septembre 1968 déterminant le costume prescrit pour les avocats par l'article 441 du Code judiciaire.....	281

Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	281
<b>6. L'immunité de plaidoirie</b> .....	282
Dispositions du Code judiciaire .....	282
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	282
<b>7. Le droit de communiquer avec les détenus</b> .....	284
Dispositions légales (loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus) .....	284
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	285
<b>8. L'acte d'avocat</b> .....	288
Dispositions légales (loi du 29 avril 2013 relative à l'acte sous seing privé contresigné par les avocats des parties) .....	288
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	288
Dispositions du Code civil .....	289
<b>LES DEVOIRS DE L'AVOCAT</b> .....	290
<b>1. Généralités</b> .....	290
Dispositions du Code judiciaire .....	290
Dispositions du Code de déontologie.....	290
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	291
<b>2. Le devoir d'indépendance</b> .....	292
Dispositions du Code judiciaire .....	292
Dispositions du Code de déontologie.....	292
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	293
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	293
1. Principes généraux.....	293
2. Le statut social salarié ou indépendant de l'avocat.....	294
3. L'interdiction de plaider pour des proches .....	295
Dispositions du Codex.....	295
Décisions du conseil de l'ordre du barreau de Bruxelles.....	295
4. Autres interdictions fondées sur le devoir d'indépendance.....	296
5. Autres incompatibilités basées sur le devoir d'indépendance .....	300
Dispositions du Codex.....	300
6. Le mandat judiciaire .....	301
Dispositions du Codex.....	301
<b>3. Le devoir de respect du secret professionnel, de la confidentialité et de la discrétion</b> .....	302
Dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme .....	302
Dispositions du Code pénal .....	303
Dispositions du Code de déontologie.....	304
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	304
Dispositions du Codex.....	305
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	305
1. Principes .....	305
2. Opposabilité du secret professionnel ou de la confidentialité vis-à-vis de certains tiers.....	306

A.	À l'égard de l'administration fiscale .....	306
B.	À l'égard d'autres tiers .....	310
3.	Informations et documents protégés .....	312
A.	Actes de procédure, jugements et arrêts, informations relatives à une procédure .....	312
B.	Consultations données par l'avocat .....	314
C.	Correspondance entre le client et l'avocat .....	316
D.	Dossier répressif, dossier de personnalité du mineur et rapport d'enquête sociale .....	320
	Dispositions du Codex .....	320
	Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. ....	321
E.	Éléments d'un autre dossier: commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	322
F.	Divers .....	326
4.	Autres exemples de prise en considération d'autres valeur par rapport au secret professionnel .....	329
A.	Conflit de valeurs .....	329
B.	Défense de l'avocat .....	330
C.	Mesures de précaution à prendre par les avocats .....	332
D.	Cas particuliers .....	333
1.	Avocat agissant en dehors du périmètre traditionnel de sa profession .	333
2.	Obligations légales de révélation .....	334
3.	Témoignage de l'avocat .....	335
4.	Perquisitions et saisies au cabinet de l'avocat .....	336
5.	Procédures de concurrence .....	339
6.	Saisies civiles .....	340
7.	Divers .....	340
E.	Jurisprudence disciplinaire .....	341
4.	<b>Le devoir de prévention des conflits d'intérêts</b> .....	341
5.	<b>Les devoirs de dignité, de probité et de délicatesse</b> .....	341
1.	Généralités .....	341
	Dispositions du Code judiciaire .....	341
	Dispositions du Code de déontologie .....	341
	Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	342
2.	La dignité .....	342
3.	La probité .....	342
	Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. ....	343
1.	La dignité .....	343
A.	Avis et décisions administratives .....	343
B.	Jurisprudence disciplinaire .....	344
2.	La probité .....	349
A.	Avis et décisions administratives .....	349
B.	Jurisprudence disciplinaire .....	349
4.	La délicatesse .....	353
A.	Avis et décisions administratives .....	353
B.	Jurisprudence disciplinaire .....	359

<b>6. Le devoir de loyauté</b> .....	360
Dispositions du Code de déontologie.....	360
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	360
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	360
1. Généralités.....	361
2. Avis et décisions administratives.....	362
3. Jurisprudence disciplinaire .....	365
<b>7. Les devoirs de diligence et de compétence</b> .....	367
Dispositions du Code de déontologie.....	367
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	367
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	368
1. Avis et décisions administratives.....	368
2. Jurisprudence disciplinaire .....	368
<b>8. Le devoir de confraternité</b> .....	372
Dispositions du Code de déontologie.....	372
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	372
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	372
1. Avis et décisions administratives.....	372
2. Jurisprudence disciplinaire .....	374
<b>9. Le devoir de contribution à une bonne administration de la justice</b> .....	377
Dispositions du Code judiciaire .....	377
Dispositions du Code de déontologie.....	377
<b>10. Le devoir de respect de l'honneur de la profession</b> .....	378
Dispositions du Code de déontologie.....	378
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	378
<b>11. Le devoir de respect des règles et autorités professionnelles</b> .....	378
Dispositions du Code de déontologie.....	378
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	378
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	379
1. Jurisprudence disciplinaire .....	379
<b>12. Le devoir de conciliation</b> .....	380
Dispositions du Code judiciaire .....	380
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	381
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	381
<b>13. Contrôle et sanction</b> .....	383
Dispositions du Code de déontologie.....	383
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	383

## COMPATIBILITÉS, INCOMPATIBILITÉS ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

<b>1. Régime général</b> .....	387
Dispositions du Code judiciaire .....	387
Dispositions du Code de déontologie.....	387

Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	388
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	388
1. Activités de nature commerciale.....	388
<b>2. Régime des incompatibilités .....</b>	<b>389</b>
1. Généralités .....	389
Dispositions du Codex.....	389
2. Défense des intérêts personnels.....	392
Dispositions du Codex.....	392
3. Restriction à l'acceptation des causes.....	392
Dispositions du Codex.....	392
4. Activités de nature judiciaire.....	392
5. Activités de nature libérale.....	393
Dispositions du Code de déontologie.....	393
Dispositions du Codex.....	394
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	394
6. Activités exercées auprès d'un notaire.....	395
7. Activités d'enseignement et de recherche.....	395
8. Activités susceptibles d'être exercées par l'avocat en cette qualité.....	396
9. Fonctionnaires – Agents de l'État.....	397
10. Divers.....	398
11. Fonctions politiques.....	398
Dispositions du Code judiciaire.....	398
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	399
12. Mandats de justice.....	400
Dispositions du Codex.....	400
Dispositions du Code de déontologie.....	401
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	401
13. Médiation.....	402
Dispositions du Code judiciaire.....	402
Dispositions du Code de déontologie.....	403
Dispositions du Codex.....	405
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	406
14. Arbitrage.....	406
Dispositions du Codex.....	406
15. Défense d'un mineur.....	408
Dispositions du Code de déontologie.....	408
16. Syndic d'une association de copropriétaires.....	410
Dispositions du Code de déontologie.....	410
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	411
17. Avocat mandataire de sociétés publiques et privées.....	411
Dispositions du Code de déontologie.....	411
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	412
18. Défense des personnes privées de liberté ou entendues par la police, le parquet ou un juge d'instruction.....	414
Dispositions du Code de déontologie.....	414
19. Délégué à la protection des données.....	416
Dispositions du Code de déontologie.....	416



20. Avocat collaboratif .....	416
<b>STAGE ET FORMATION</b>	
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE DU STAGE</b> .....	419
Dispositions du Code judiciaire .....	419
Dispositions du Code de déontologie .....	419
<b>MAÎTRE DE STAGE</b> .....	421
Dispositions du Code de déontologie .....	421
<b>CONTRAT DE STAGE</b> .....	422
Dispositions du Code de déontologie .....	422
Dispositions du Codex .....	423
<b>DEVOIRS DES STAGIAIRES</b> .....	427
Dispositions du Code judiciaire .....	427
Dispositions du Code de déontologie .....	427
Dispositions du Règlement déontologique bruxellois .....	427
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	429
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE</b> .....	430
<b>1. Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat</b> .....	430
Dispositions du Code de déontologie .....	430
<b>2. Le certificat de formation</b> .....	434
Dispositions du Code de déontologie .....	434
<b>DIRECTEUR DU STAGE ET COMMISSION DU STAGE</b> .....	435
Dispositions du Code de déontologie .....	435
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	435
<b>CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET JURYS</b> .....	436
Dispositions du Code de déontologie .....	436
Dispositions du Codex .....	437
<b>FORMATION CONTINUE</b> .....	441
Dispositions du Code de déontologie .....	441
Dispositions du Codex .....	443
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	444

## EXERCICE DE LA PROFESSION

<b>CABINET ET COTISATION À L'ORDRE DES AVOCATS</b> .....	449
<b>1. Le cabinet principal</b> .....	449
Dispositions du Code judiciaire .....	449
Dispositions du Code de déontologie .....	449
<b>2. Le cabinet secondaire</b> .....	449
Dispositions du Code de déontologie .....	449
<b>3. La cotisation à l'Ordre</b> .....	450
Dispositions du Code judiciaire .....	450
Dispositions du Code de déontologie .....	451
Dispositions du Codex .....	451
<b>PLAQUE PROFESSIONNELLE ET PAPIER À EN-TÊTE</b> .....	454
Dispositions du Code de déontologie .....	454
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	454
1. Principes .....	454
2. Mentions .....	455
3. Unicité du papier à en-tête .....	456
4. Utilisation du papier à en-tête .....	456
<b>UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b> ...	457
Dispositions du Code de déontologie .....	457
Dispositions du Codex .....	459
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	460
1. Principes .....	460
2. Courrier électronique .....	460
3. Site Internet .....	461
<b>EXERCICE EN COMMUN OU EN STRUCTURE</b> .....	462
<b>1. Principes</b> .....	462
Dispositions du Code de déontologie .....	462
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	463
Dispositions du Codex .....	463
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	463
1. Incompatibilités et conflits d'intérêts .....	463
2. Divers .....	464
<b>2. Associations</b> .....	465
Dispositions du Code de déontologie .....	465
<b>3. Collaboration</b> .....	466
Dispositions du Code de déontologie .....	466
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	467

1. Interdiction d'intervention pour un client de l'ancien patron .....	467
2. Convention de collaboration.....	468
3. Divers.....	469
Dispositions du Codex.....	469
<b>4. Correspondance organique .....</b>	<b>470</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	470
 <b>RELATIONS PROFESSIONNELLES ORGANIQUES AVEC DES PERSONNES EXTÉRIEURES</b>	
<b>À LA PROFESSION OU N'AYANT PAS LE TITRE D'AVOCAT EN BELGIQUE.....</b>	<b>471</b>
<b>1. Définitions.....</b>	<b>471</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	471
<b>2. Coopération avec les membres d'une autre profession – Sociétés de moyens.....</b>	<b>471</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	471
<b>3. Participation au capital des associations d'avocats .....</b>	<b>473</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	473
<b>4. Membres de barreaux étrangers établis à Bruxelles.....</b>	<b>475</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	475
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	478
<b>5. Publicité .....</b>	<b>478</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	478
 <b>ACTIVITÉS PRÉFÉRENTIELLES .....</b>	<b>478</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	478
Dispositions du Codex.....	479
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	479
 <b>SPÉCIALISATION.....</b>	<b>479</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	479
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	480
 <b>FONDS DE TIERS.....</b>	<b>481</b>
<b>1. Maniement des fonds de clients ou de tiers.....</b>	<b>481</b>
Dispositions de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851.....	481
Dispositions du Code judiciaire .....	481
Dispositions du Code de déontologie.....	483
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	485
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	485
1. Prélèvement par l'avocat de ses honoraires.....	485
2. Obligation d'information.....	486
3. Instructions du client.....	486
4. Divers.....	487
<b>2. Surveillance des comptes de qualité.....</b>	<b>487</b>

Dispositions du Code judiciaire .....	487
Dispositions du Code de déontologie.....	488
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	489
<b>3. Saisie-arrêt pratiquée entre les mains d'un avocat .....</b>	<b>489</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	489
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	490
<b>BLANCHIMENT .....</b>	<b>491</b>
Dispositions du Code pénal .....	491
Dispositions du Code de déontologie.....	492
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	496
<b>ACCÈS AUX INFORMATIONS DU REGISTRE NATIONAL DES PERSONNES PHYSIQUES ....</b>	<b>497</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	497
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	498
<b>AVOCAT EN ENTREPRISE .....</b>	<b>498</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	498
<b>INSOLVABILITÉ.....</b>	<b>500</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	500
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	501
<b>INFORMATION VERS LE PUBLIC ET RELATIONS AVEC LES CLIENTS</b>	
<b>RESPONSABILITÉ .....</b>	<b>505</b>
Dispositions du Code civil.....	505
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	505
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	505
<b>PUBLICITÉ .....</b>	<b>506</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	506
Dispositions du Codex.....	507
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	508
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	508
1. Principes .....	508
2. Sites Internet.....	509
3. Brochures .....	509
4. Conditions financières.....	509
5. Nécrologie .....	510
6. Divers.....	510

<b>AIDE JURIDIQUE</b> .....	511
Dispositions du Codex.....	511
<b>HONORAIRES</b> .....	515
<b>1. Principes: fixation des honoraires et juste modération</b> .....	515
Dispositions du Code judiciaire .....	515
Dispositions du Code de déontologie .....	515
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	516
Dispositions du Codex.....	517
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	518
1. Accord du client .....	518
2. Calcul des honoraires selon l'enjeu financier du litige .....	519
3. Calcul des honoraires selon un tarif horaire .....	519
4. Honoraire de résultat .....	521
5. Client bénéficiaire de l'aide juridique .....	522
6. Frais et débours .....	522
7. Pacte <i>de quota litis</i> .....	523
8. Divers .....	523
<b>2. Informations à fournir au client et provisions</b> .....	525
Dispositions du Code de droit économique.....	525
Dispositions du Code de déontologie.....	525
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	527
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	528
1. Principes .....	528
2. Obligation d'information.....	531
3. Changement de taux ou de méthode de calcul en cours de dossier.....	532
4. Provisionnement.....	532
<b>3. Modalités de paiement des frais et honoraires</b> .....	533
Dispositions du Code de déontologie.....	533
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	534
<b>4. Contentieux et recouvrement des honoraires</b> .....	535
Dispositions du Code judiciaire .....	535
Dispositions du Code de déontologie.....	535
Disposition du Codex.....	536
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	541
<b>PRESCRIPTION</b> .....	546
Disposition du Code civil.....	546
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	546
<b>MARCHÉ PUBLIC ET APPEL D'OFFRE PRIVÉ DE SERVICES JURIDIQUES</b> .....	547
Dispositions du Code de déontologie.....	547

<b>CONFLITS D'INTÉRÊTS</b> .....	547
Dispositions du Code de déontologie .....	547
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	549
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	550
1. Principes .....	550
2. Compétence du bâtonnier .....	551
3. Conflit avec les intérêts personnels de l'avocat ou de proches .....	551
4. Absence de risque sérieux de conflit (conflit virtuel ou potentiel) .....	551
5. Intervention contre un client .....	552
A. Client de l'avocat .....	552
B. Client d'un autre avocat du cabinet .....	553
6. Intervention contre un ancien client .....	553
A. Ancien client de l'avocat .....	553
B. Ancien client d'un autre avocat du cabinet .....	555
7. Intervention pour une partie adverse dans un autre dossier .....	556
8. Jurisprudence disciplinaire .....	556
9. Divers .....	556
 <b>CESSION DE LA CLIENTÈLE</b> .....	 557
Dispositions du Codex .....	557
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	559
 <b>RELATIONS AVEC LES CONFRÈRES</b>	
 <b>CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES AVOCATS</b> .....	 563
Dispositions du Code de déontologie .....	563
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	564
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	565
1. Principes .....	565
2. Article 6.1 .....	565
3. Article 6.2.1 .....	565
4. Article 6.2.4 .....	566
5. Article 6.2.5 .....	567
6. Article 6.4 .....	567
7. Cas particuliers .....	568
8. Confidentialité et loyauté .....	568
9. Relations entre avocats européens .....	570
 <b>CONFIDENTIALITÉ DES POURPARLERS</b> .....	 570
 <b>COMPORTEMENT DANS LES PROCÉDURES</b> .....	 571
Dispositions du Code de déontologie .....	571

Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	574
1. Généralités.....	574
2. Procédures civiles – Introduction.....	575
A. Avis préalable.....	575
B. Débats succincts.....	575
C. Requête unilatérale.....	576
3. Procédures civiles – Mise en état.....	576
A. Communication des conclusions et pièces – Principes.....	576
B. Communication des pièces.....	578
C. Contenu des conclusions.....	579
D. Contenu des pièces.....	579
E. Demande de production.....	581
4. Procédures civiles – Fixations et audiences.....	581
A. Demande de fixation.....	581
B. Jugement par défaut.....	582
C. Présence aux audiences.....	582
D. Divers.....	583
5. Procédures civiles – Signification, exécution et recours.....	584
A. Avis préalable à la signification.....	584
B. Exécution.....	586
6. Procédures pénales.....	587
<b>SUCCESSION D'AVOCATS.....</b>	<b>588</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	588
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	589
1. Principes.....	589
2. Information du confrère.....	589
3. Transmission du dossier.....	589
4. Actes interdits.....	590
<b>CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES COPIES DE PIÈCES À JOINDRE AU POURVOI EN CASSATION DANS LES CAS OÙ LE MOYEN PRIS DE LA VIOLATION DE LA FOI DUE AUX ACTES EST INVOQUÉ.....</b>	<b>590</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	590
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	591
<b>ACTION CONTRE UN AVOCAT.....</b>	<b>591</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	591
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	593
<b>RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE L'AVOCAT À L'ÉGARD D'AUTRES CONFRÈRES.....</b>	<b>594</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	594
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens.....	594
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	594

<b>DIFFÉRENDS ENTRE AVOCATS .....</b>	<b>595</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	595
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	596
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	597
1. Difficultés entre avocats des deux Ordres .....	597
2. Difficultés avec des avocats d'autres barreaux.....	598
3. Arbitrage organisé par l'Ordre.....	598
 <b>RELATIONS AVEC LES TIERS</b>	
 <b>RELATIONS AVEC UN TIERS DÉCLARANT REPRÉSENTER UN CLIENT OU UNE PARTIE ....</b>	<b>601</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	601
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	601
1. Généralités.....	601
2. Agents d'affaires .....	602
3. Assureurs.....	603
4. Mandataires habilités à comparaître en justice.....	604
 <b>RELATIONS AVEC LES MÉDIAS .....</b>	<b>605</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	605
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	607
 <b>RELATIONS AVEC DES TIERS AUXQUELS L'AVOCAT FAIT APPEL .....</b>	<b>609</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	609
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	609
1. Principe .....	609
2. Conseils techniques.....	609
3. Huissiers de justice.....	609
 <b>RELATIONS AVEC DES TIERS SUSCEPTIBLES DE TÉMOIGNER.....</b>	<b>612</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	612
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	612
 <b>RELATIONS AVEC DES ADVERSAIRES EN PERSONNE .....</b>	<b>614</b>
Dispositions du Code de déontologie.....	614
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	615
1. Adversaire assisté d'un conseil .....	615
2. Adversaire non assisté d'un conseil .....	616
 <b>RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS JUDICIAIRES ET LEURS AUXILIAIRES .....</b>	<b>617</b>



<b>1. Les magistrats</b> .....	617
Dispositions du Code judiciaire .....	617
Dispositions du Code de déontologie .....	617
Dispositions du Code de déontologie des avocats européens .....	618
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	619
1. Contact avec un juge d'instruction .....	619
2. Contact avec un officier de police judiciaire .....	619
3. Correspondance avec un magistrat .....	619
4. Incidents d'audience .....	621
5. Interrogatoire d'un avocat .....	621
6. Jurisprudence disciplinaire .....	622
7. Plainte ou assignation contre un magistrat .....	622
8. Divers .....	622
<b>2. Les mandataires de justice</b> .....	623
Dispositions du Code de déontologie .....	623
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	623
<b>3. Les experts judiciaires</b> .....	624
 <b>RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES ET LEURS MEMBRES</b> .....	624
<b>1. Experts-comptables et conseils fiscaux</b> .....	624
<b>2. Huissiers de justice</b> .....	625
<b>3. Juristes d'entreprise</b> .....	625
<b>4. Notaires</b> .....	626
<b>5. Reviseurs d'entreprise</b> .....	627
 <b>RELATIONS AVEC D'AUTRES TIERS</b> .....	627
 <b>DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES</b>	
Dispositions du Code judiciaire .....	631
Dispositions du Code de déontologie .....	637
Exécution des peines de suspension .....	637
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles .....	638
1. Principes généraux du droit disciplinaire .....	638
2. Règles de compétence .....	642
3. L'enquête et sa clôture .....	644
A. Caractéristiques de l'enquête .....	644
B. L'ouverture et la clôture de l'enquête .....	644
C. Le rôle du bâtonnier .....	645
D. L'impartialité du bâtonnier .....	645
E. La désignation de l'enquêteur .....	645
F. Le rôle de l'enquêteur .....	646
G. L'impartialité de l'enquêteur .....	646
H. L'audition de l'avocat .....	647

I. La clôture de l'enquête .....	647
4. Le jugement (1 <sup>er</sup> ressort et appel).....	648
A. La convocation .....	648
B. L'audience.....	649
5. Les incidents et recours.....	651
6. Le plaignant.....	652
7. Sanctions.....	653

## **HONORARIAT**

Dispositions du Code judiciaire .....	657
---------------------------------------	-----

## **FIN DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

Dispositions du Code de déontologie.....	661
Commentaires de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.....	661